

ERRATA.

Colonne 2, 8e ligne avant la fin, lire : " dans les trois derniers cas " au lieu de : " dans les trois premiers cas ".

Colonne 382, 8e ligne avant la fin, lire, après : " M. BRODEUR : Oui," les mots suivants : " M. FOSTER : Comment y arrivez-vous ? " et ensuite, " M. BRODEUR " : au lieu de " M. FOSTER : "

Colonne 586, bills d'intérêt privé, au lieu de " bill (n° 96) ", lire : " bill (n° 36) ".

Colonne 681, creek McLaren, lire " page 609 " au lieu de page " 617 ".

Colonne 920, sous le titre : " Compagnie de prêts ", lire : " 2e lecture d'un bill (n° 40) " au lieu de : " 2e lecture d'un bill concernant ", etc.

Colonne 1007, sous le titre : " 2e lecture ", lire : " la 3e ", au lieu de : " la 31 ", et " la 3e, bill (n° 63) ", au lieu de " la 3e, bill (n° 60) ".

Colonne 1135, bill modifiant la loi relative aux juges des cours provinciales, lire : " bill (n° 83) " au lieu de : " bill (n° 3) ".

Colonne 1140, sous le titre : " SERVICE DES BATEAUX DU GOUVERNEMENT ", lire, à la ligne : " M. FOSTER : "

Colonne 1300, bill (n° 87), lire : " d'assurance ", après " compagnie ", et lire les mots : " contre l'incendie ", après le mot " Kamouraska ", et non pas après le mot " mutuelle ".